

Mesures pour soutenir les ménages dans leurs économies d'énergie

La Ville de Dudelange est engagée depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement. Elle s'efforce dans ce cadre à contribuer le plus possible à l'effort pour l'économie d'énergie. En plus des mesures au sein même de ses bâtiments et en coopération avec l'ensemble de ses collaborateurs, la Ville de Dudelange a aussi mis en place une panoplie de mesures pour soutenir ses concitoyennes et concitoyens alors que la crise énergétique et climatique nous concerne aujourd'hui tous.

Voici un aperçu des mesures dont vous pouvez bénéficier.

SUBVENTIONS COMMUNALES

La Ville de Dudelange accorde une aide financière supplémentaire à l'aide étatique.

- Effectuez d'abord votre demande de subvention auprès des services de l'État (www.guichet.lu)
- puis introduisez votre demande auprès du Service écologique de la Ville de Dudelange muni de votre dossier mentionnant l'aide reçue par l'État.

Service écologique

Maison Verte, 25 rue Jean Jaurès, L-3490 Dudelange
Tél.: 516121-263/-264, ecologie@dudelange.lu



ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Conseil en énergie

Mur extérieur (isolation extérieure)

Mur intérieur (isolation intérieure)

Mur contre sol ou zone non chauffée

Toiture inclinée ou plate

Dalle supérieure contre zone non chauffée

Dalle inférieure contre zone non chauffée

Fenêtres et portes (vitrage et cadre)

Ventilation mécanique contrôlée

20% de l'aide financière étatique

25% de l'aide financière étatique

INSTALLATIONS TECHNIQUES VALORISANT LES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Construction d'un logement durable

Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire)

Installation solaire thermique avec appoint de chauffage

Installation solaire photovoltaïque

Installation solaire (collecteur hybride)

Pompe à chaleur géothermique

Pompe à chaleur air-eau

Chaudières à granulés ou plaquettes de bois

Chaudière à bûches de bois

Poêle à granulés de bois

10% de l'aide financière étatique

25% de l'aide financière étatique

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DES APPAREILS

REPLACEMENT D'UN APPAREIL MÉNAGER

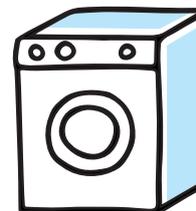
Réfrigérateur	classe énergétique A-C	15% du prix d'acquisition
Congélateur	classe énergétique A-C	15% du prix d'acquisition
Lave-linge	classe énergétique A-C	15% du prix d'acquisition
Sèche-linge	classe énergétique A+++	15% du prix d'acquisition



RÉPARATION D'UN APPAREIL MÉNAGER

Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné (réfrigérateur/congélateur), lave-vaisselle, machine à laver, sèche-linge. Subvention accordée par ménage, tous les cinq ans, à hauteur de 50% du montant des frais de réparation, plafonné à 100 €.

Les formulaires et d'autres informations sont à retrouver sur www.guichet.lu • www.klima-agence.lu/fr • www.enoprimes.lu/fr



ESTIMEZ VOTRE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE SOLAIRE

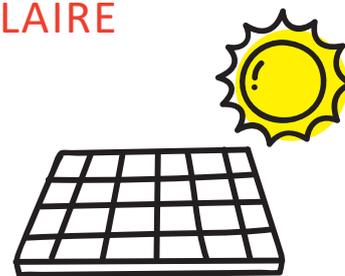
www.dudelange.lu/index.php/cadastre-solaire

Informez-vous auprès du:

Service écologique

Maison Verte, 25 rue Jean Jaurès, L-3490 Dudelange

Tél.: 516121-263/-264, ecologie@dudelange.lu



AIDES SOCIALES

ALLOCATION DE VIE CHÈRE ET PRIME ÉNERGIE (jusqu'au 31.12.2022)

Fonds National de Solidarité

8-10, rue de la Fonderie L-1531 Luxembourg

Tél. 49 10 81 1

ALLOCATION COMPENSATOIRE POUR TAXES COMMUNALES (jusqu'au 30.06.2023)

allouée en fonction de l'allocation de vie chère reçue de l'État.

Office social de la Ville de Dudelange

27, rue du Commerce L-3450 Dudelange - Tél: 516121-724

SUBVENTION DE LOYER

Service des aides au logement

11 rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg - Tél. 8002 1010

D'autres aides existent pour soutenir les ménages. Informez-vous auprès :

- de l'*Office social de la Ville de Dudelange*
27, rue du Commerce L-3450 Dudelange - Tél. 516121-724
- des services de l'État : www.guichet.lu

Retrouvez l'ensemble de ces informations et d'autres encore sur www.dudelange.lu et www.guichet.lu

